

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

EXERCICE 2025



Table des matières

Table des matières	2
1 PRESENTATION	4
1.1 Cadre législatif	4
1.2 Administration du Syndicat	4
1.2.1 Le Comité Syndical	4
1.2.2 Le Bureau	5
1.2.3 Le Conseil d'exploitation	5
1.2.4 Les Commissions	6
1.3 Caractéristique du service	6
1.3.1 Présentation du territoire (D101.0)	6
1.3.2 Mode de gestion du service	7
1.4 Tarification et recettes du service	8
1.4.1 Facture de référence et évolution du prix de l'eau pour un abonné du Syndicat Vallée de la Besbre (D102.0)	8
1.4.2 Moyenne des Syndicats de l'Allier	10
1.5 Principaux coûts de production	11
1.5.1 AVRILLY – Ressource Loire	11
1.5.2 MOULIN MARIN – Ressource Besbre	11
1.5.3 Comparaison des coûts de production	11
2 LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE	12
2.1 Caractéristiques techniques	12
2.1.1 Nature des ressources et volumes prélevés	12
2.1.2 Répartition des volumes prélevés sur l'année 2024	14
2.1.3 Abonnements	15
2.1.4 Volumes bruts et nets vendus (m ³)	15
2.1.5 Volumes achetés/vendus en gros (m ³)	15
2.2 Indicateurs de performances	16
2.2.1 Limite et Référence de qualité	16
2.2.2 Conformité de la qualité de l'eau distribuée (P101.1 et P102.1)	16
2.2.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau (P103.2B)	17
2.2.4 Rendement du réseau de distribution (P104.3)	19
2.2.5 Taux moyen de renouvellement des réseaux (P107.2)	20
2.2.6 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)	20
2.2.7 Interruptions de service non programmées (P151.1)	21
2.2.8 Ouverture des branchements (D151 / P152.1)	21
2.2.9 Durée d'extinction de la dette (P153.2)	21
2.2.10 Taux d'impayés sur les factures (P154.0)	22
2.2.11 Montant des abandons de créances (P109.0)	22

2.2.12	Réclamations (P155.1)	22
2.3	Financement des investissements	23
2.3.1	Principales opérations engagées (voir soldées) en 2025 (VP195)	23
2.3.2	Exemple de travaux régie	24
2.3.3	Recettes d'exploitation (*reversés à l'Agence de l'Eau et au SMEA)	27
2.3.4	Encours de la dette	28
2.3.5	Montant des amortissements.....	28
2.4	Principaux travaux planifiés en 2026.....	28
2.4.1	Etude d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) « puits champ captant d'Avrilly »	28
2.4.2	Renouvellement de réseaux	28

Annexe 1 : Tableau de synthèse des indicateurs et variables du service d'eau potable

Annexe 2 : Délibération de l'assemblée syndicale fixant le montant des tarifs

Annexe 3 : Synthèse de la qualité de l'eau - Indice avancement protection ressource ARS AUVERGNE (extrait rapport annuel 2025 ARS)

Annexe 4 : Facture type 120 m3

1 PRESENTATION

1.1 Cadre législatif

Le présent rapport concerne la régie de l'eau potable du Syndicat Mixte de la Vallée de la Besbre.

Il ne concerne pas les régies de l'assainissement collectif et individuel, ces services font l'objet d'un rapport séparé. Créé par arrêté préfectoral du 20 janvier 1949, le SYNDICAT (établissement public de coopération intercommunale) est devenu Syndicat Mixte au 1^{er} janvier 2023 par arrêté préfectoral du 23 mai 2022 (modification des statuts approuvée par délibération du comité syndical du 28 septembre 2021).

Création au 1^{er} janvier 2023 de trois régies (eau potable, assainissement collectif, et assainissement non collectif) à autonomie financière (sans personnalité morale).

Références :

Evolution du Syndicat :

- Arrêté du 20 janvier 1949 autorisant la création de Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable ;
- Arrêté du 26 septembre 2000 élargissant les compétences du Syndicat à l'assainissement collectif et non collectif ;
- Arrêté du 23 mai 2022 portant modification des statuts et créant le Syndicat mixte.

Textes nationaux

- Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques ;
- Articles L.2224-5, D.2224-5 annexes 5 et 6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Décret 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes 5 et 6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;

Tous renseignements concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs sont sur le site www.services.eaufrance.fr

1.2 Administration du Syndicat

1.2.1 Le Comité Syndical

Chaque collectivité est représentée au Syndicat par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants (qui ont les mêmes droits en l'absence des titulaires).

Le président et les vice-présidents sont élus par l'ensemble des délégués à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, l'élection a lieu à la majorité relative.

1.2.2 Le Bureau

BUREAU			
Titre	Nom	Prénom	Fonction
Monsieur	BERRAT	Gilles	Président
Madame	AUBIN	Nicole	1ère Vice-Présidente
Monsieur	DUFOURD	Jean-Pierre	2ème Vice-Président
Monsieur	LATOIR	André	3ème Vice-Président
Madame	AUGIER	Marie-France	Déléguée
Madame	BALANDRAT	Christine	Déléguée
Monsieur	DEMANUELE	Daniel	Délégué
Madame	FALCHETTO	Nathalie	Déléguée
Monsieur	GAILLE	Serge	Délégué
Monsieur	JALICOT	Gilles	Délégué
Monsieur	LAFORET	Serge	Délégué
Monsieur	LARIVIERE	Jean-Paul	Délégué
Monsieur	MATICHARD	Bernard	Délégué
Monsieur	JULLIEN	François	Déléguée
Monsieur	SEGAUD	Gilles	Délégué

1.2.3 Le Conseil d'exploitation

Créé le 1^{er} janvier 2023 avec la régie.

CONSEIL D'EXPLOITATION			
Titre	Nom	Prénom	Fonction
Monsieur	BERRAT	Gilles	Président
Madame	AUBIN	Nicole	1ère Vice-Présidente
Monsieur	DUFOURD	Jean-Pierre	2ème Vice-Président
Monsieur	LATOIR	André	3ème Vice-Président
Madame	AUGIER	Marie-France	Déléguée
Madame	BALANDRAT	Christine	Déléguée
Monsieur	DEMANUELE	Daniel	Délégué
Madame	FALCHETTO	Nathalie	Déléguée
Monsieur	GAILLE	Serge	Délégué
Monsieur	JALICOT	Gilles	Délégué
Monsieur	LAFORET	Serge	Délégué
Monsieur	LARIVIERE	Jean-Paul	Délégué
Monsieur	MATICHARD	Bernard	Délégué
Monsieur	JULLIEN	François	Déléguée
Monsieur	SEGAUD	Gilles	Délégué
Monsieur	POTIGNAT	Mickaël	Délégué
Monsieur	MACHURET	Daniel	

1.2.4 Les Commissions

COMMISSION FINANCES			
Titre	Nom	Prénom	Fonction
Monsieur	BERRAT	Gilles	Président
Madame	AUBIN	Nicole	1ère Vice-Présidente
Monsieur	DUFOURD	Jean-Pierre	2ème Vice-Président
Monsieur	LATOURE	André	3ème Vice-Président
Monsieur	DUVERGER	Daniel	Délégué
Monsieur	GABRIEL	Jean-Claude	Délégué
Monsieur	MATICHARD	Bernard	Délégué
Monsieur	POTIGNAT	Mickaël	Délégué

COMMISSION PERSONNEL			
Titre	Nom	Prénom	Fonction
Monsieur	BERRAT	Gilles	Président
Madame	AUBIN	Nicole	1ère Vice-Présidente
Monsieur	DUFOURD	Jean-Pierre	2ème Vice-Président
Monsieur	LATOURE	André	3ème Vice-Président
Madame	ALLAIX	Huguette	Déléguée
Madame	AUGIER	Marie-France	Déléguée
Monsieur	DUVERGER	Daniel	Délégué
Monsieur	JULLIEN	François	Délégué

COMMISSION TRAVAUX			
Titre	Nom	Prénom	Fonction
Monsieur	BERRAT	Gilles	Président
Madame	AUBIN	Nicole	1ère Vice-Présidente
Monsieur	DUFOURD	Jean-Pierre	2ème Vice-Président
Monsieur	LATOURE	André	3ème Vice-Président
Monsieur	DEMANUELE	Daniel	Délégué
Monsieur	FRANCOIS	Jean-Pierre	Délégué
Monsieur	GADET	Gérard	Délégué
Monsieur	THINET	Éric	Délégué
Monsieur	TRUGE	André	Délégué

1.3 Caractéristique du service

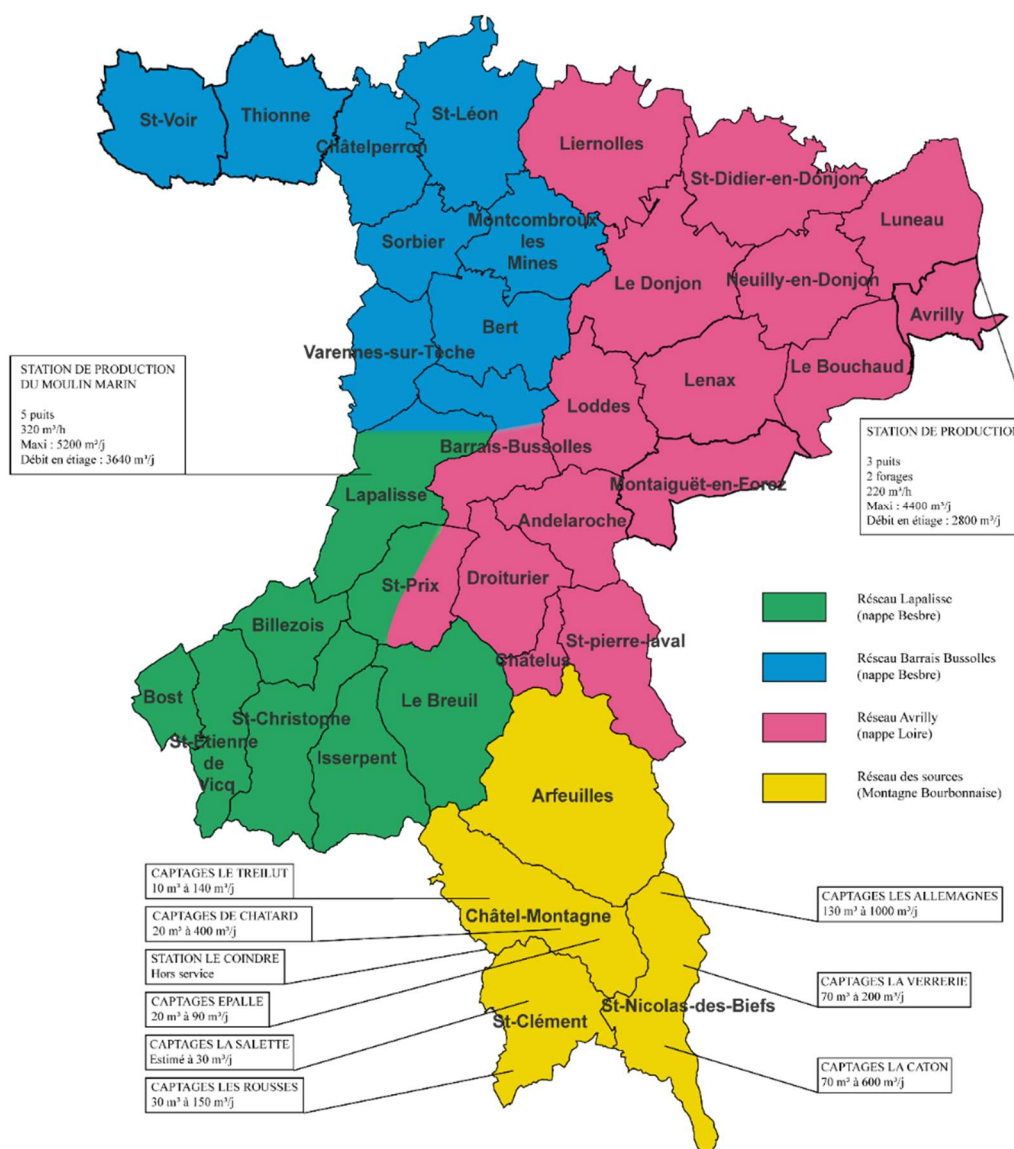
1.3.1 Présentation du territoire (D101.0)

Le Syndicat Mixte de la Vallée de la Besbre, situé à l'est du département de l'Allier est bordé à l'ouest par la Besbre et au nord-est par la Loire.

Son territoire couvre environ 900 kms² et son réseau s'étend sur plus de 1 395 kilomètres.

Il dessert 35 communes pour un total de 11 762 abonnées (11 769 en 2024 ; - 0,06%) soit environ 16 294 habitants (comprend les habitants saisonniers).

SITES DE PRODUCTION



MAJ : 31/12/2014

1.3.2 Mode de gestion du service

Le Syndicat assure en régie directe (régie avec autonomie financière), la production et la distribution de l'eau potable sur l'ensemble de son territoire.

Les différentes activités de ce service se décomposent ainsi :

- Captage de l'eau
- Traitement de l'eau
- Stockage de l'eau potable
- Distribution aux usagers
- Relevés des compteurs et facturation
- Adductions et extensions du réseau et branchements

Moyens humains mis en œuvre pour l'exécution du service :

- **Directeur**
- **Service réseaux eau / comptage** – 1 chef de service, 9 agents
- **Service ouvrages / assainissement** – 1 chef de service, 5 agents
- **Service administratif** – 1 chef de service, 3 agents
- **SIG / Informatique**, 1 agent
- **Entretien locaux**, 1 agent à TNC

1.4 Tarification et recettes du service

Le prix de l'eau est identique pour tous les abonnés des trente-cinq communes adhérentes au Syndicat. Il comprend une part fixe (abonnement) et une part variable proportionnelle à la consommation d'eau.

Le Syndicat pratique donc la tarification de type « binôme » qui comprend un abonnement et un prix par mètre cube d'eau consommé.

Le prix de l'eau est fixé chaque année par le comité syndical. Les périodes de facturation ne correspondent pas à l'année civile.

La relève des compteurs est effectuée de mars à novembre par deux agents du SYNDICAT sur l'ensemble du Syndicat. Cette relève est effectuée une fois par an, sauf pour la ville de Lapalisse (deux fois par an).

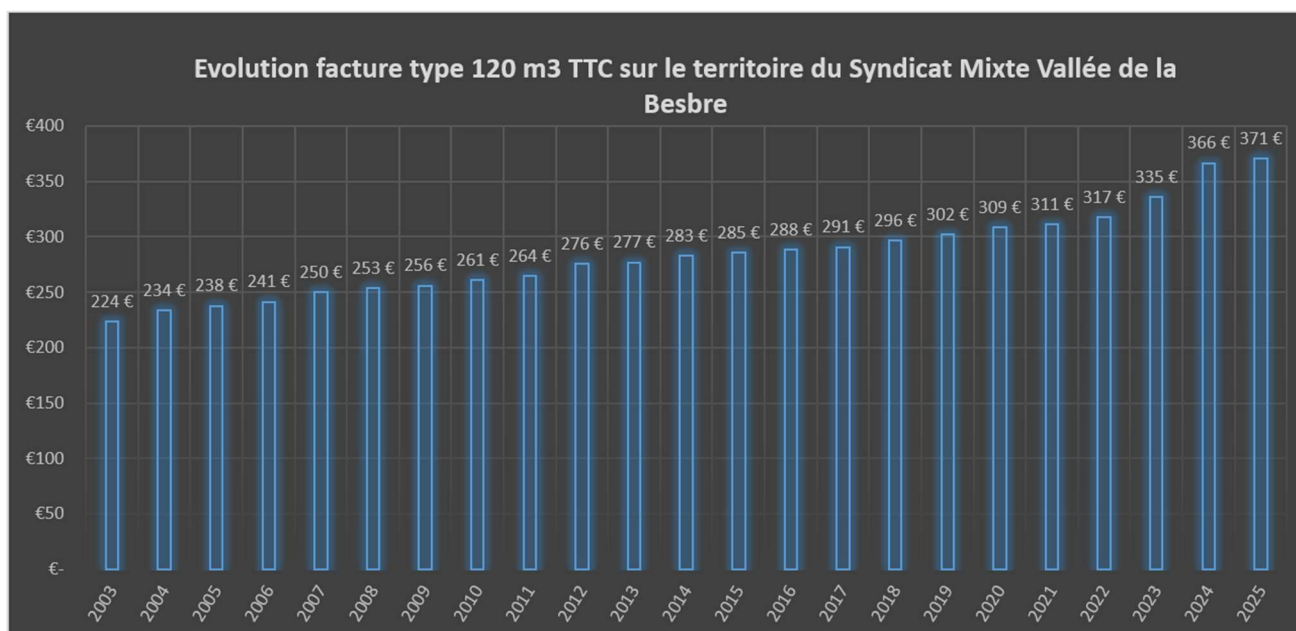
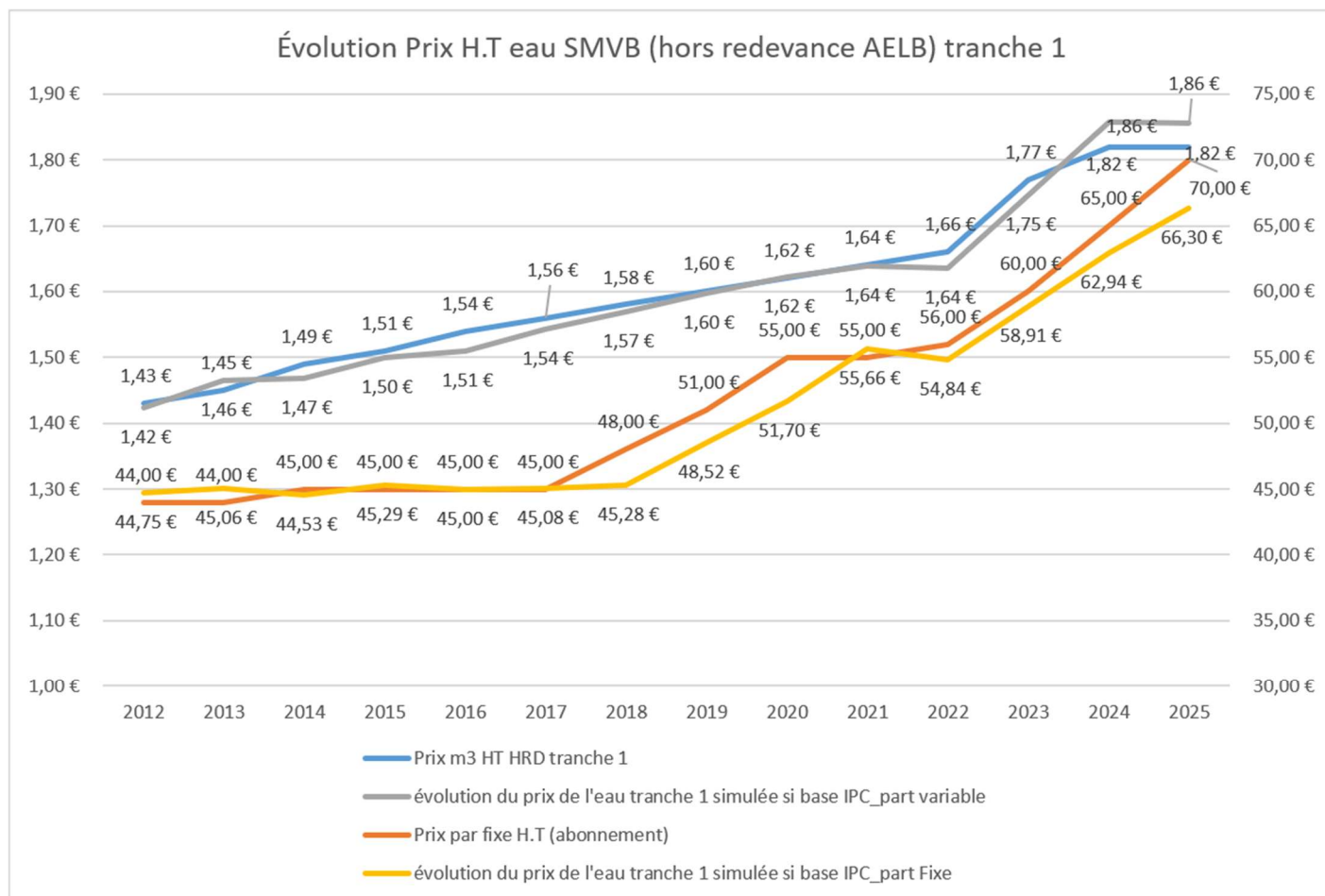
1.4.1 Facture de référence et évolution du prix de l'eau pour un abonné du Syndicat Vallée de la Besbre (D102.0)

Le prix est celui en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport (c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2026).

Tarifications fixe et variables en € HT	01/01/2025	01/01/2026	EVOLUTION
Abonnement	65,00 €	70 €	+7,69 %
Tarif m3 tranche 0-300 m3	1,82 €	1,82 €	0 %
Tarif m3 tranche 301-1 000 m3	1,82 €	1,82 €	0 %
Tarif m3 tranche 1 001-6 000 m3	1,82 €	1,82 €	0 %
Tarif m3 tranche > 6 000 m3	1,65 €	1,82 €	+10,30 %
Redevance pollution	Supprimée	Supprimée	
Redevance prélèvement sur la ressource	0,0331 €	0,0337 €	+ 1,81 %
Redevance consommation	0,33 €	0,32 €	- 3,13 %
Redevance performance des réseaux d'eau potable	0,02 €	0,022 €	+ 10 %
Redevance SMEA	0,15 €	0,15 €	0 %

Le Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m³ (D102.0) est de **3,09 €/m³** au 01/01/2026 soit pour une consommation de 120 m³, **370,82 € TTC**

Nota : Les redevances de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ont été réformées à partir du 01/01/2025

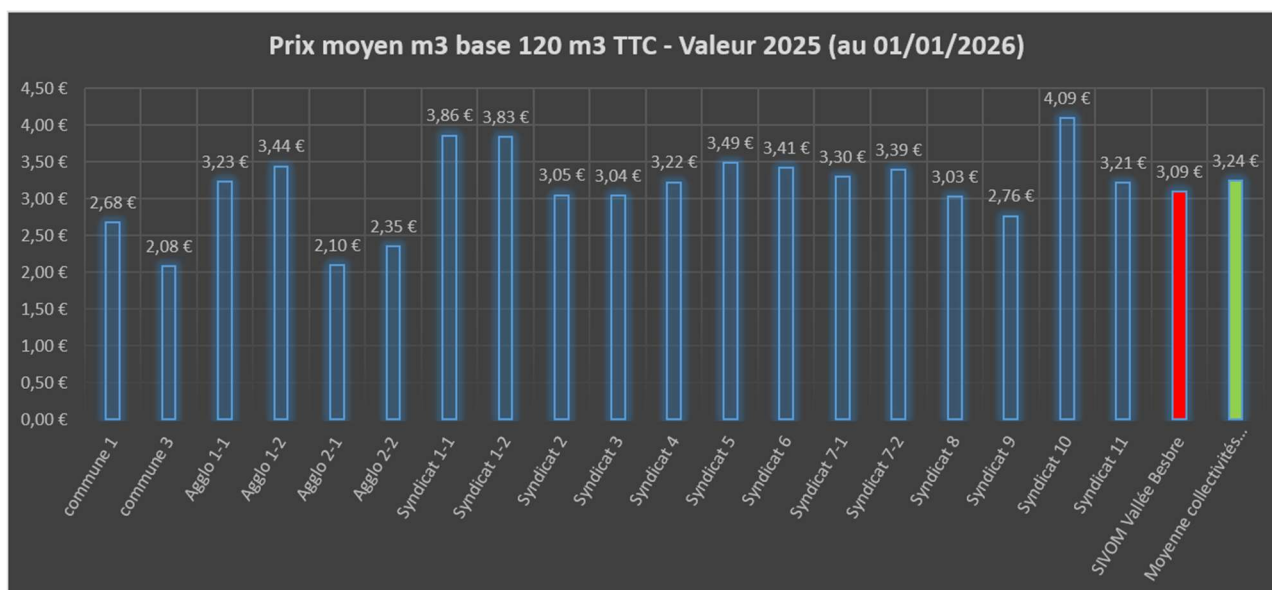


1.4.2 Moyenne des collectivités de l'Allier

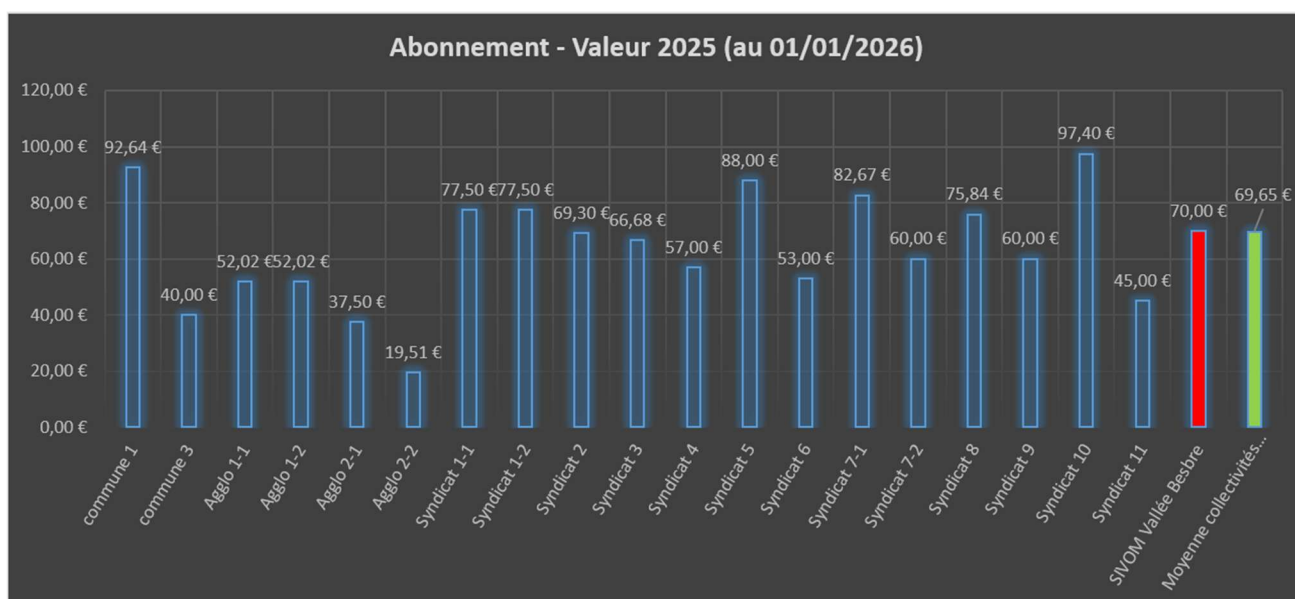
Montant 2025 TTC moyen d'une facture d'eau de 120 m³ en prenant en compte la tarification des 21 périmètres de facturation du département de l'Allier (17 collectivités organisatrices du service d'eau potable) :

388,60 € TTC soit 3,24 €/m³ TTC

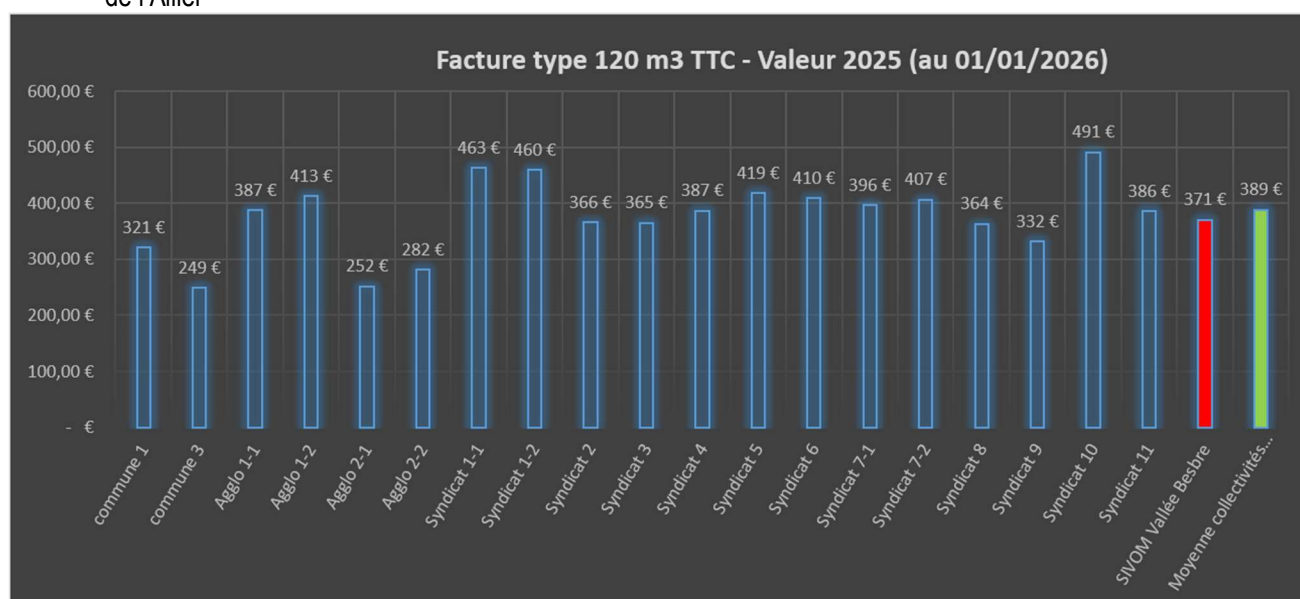
- *Prix d'un m³ d'eau potable TTC par périmètre de facturation du service eau potable dans le département de l'Allier*



- *Prix H.T de la part fixe (abonnement) d'eau potable par périmètre de facturation du service eau potable dans le département de l'Allier*



- Montant d'une facture type TTC par périmètre de facturation du service eau potable dans le département de l'Allier



1.5 Principaux coûts de production

Les deux principaux sites de production d'eau potable du Syndicat sont l'usine d'Avrilly à partir de la nappe alluviale de la Loire et l'usine du Moulin Marin (Lapalisse) à partir de la nappe alluviale de la Besbre. Ces deux ressources qui diffèrent en terme de qualité nécessitent des niveaux de traitement différents.

1.5.1 AVRILLY – Ressource Loire

L'eau est ici majoritairement filtrée par les alluvions de la Loire.

Le traitement consiste en l'injection de chlore gazeux, c'est une filière simple de type A1.

1.5.2 MOULIN MARIN – Ressource Besbre

La ressource Besbre est d'une qualité moindre et requiert plusieurs procédés de traitement :

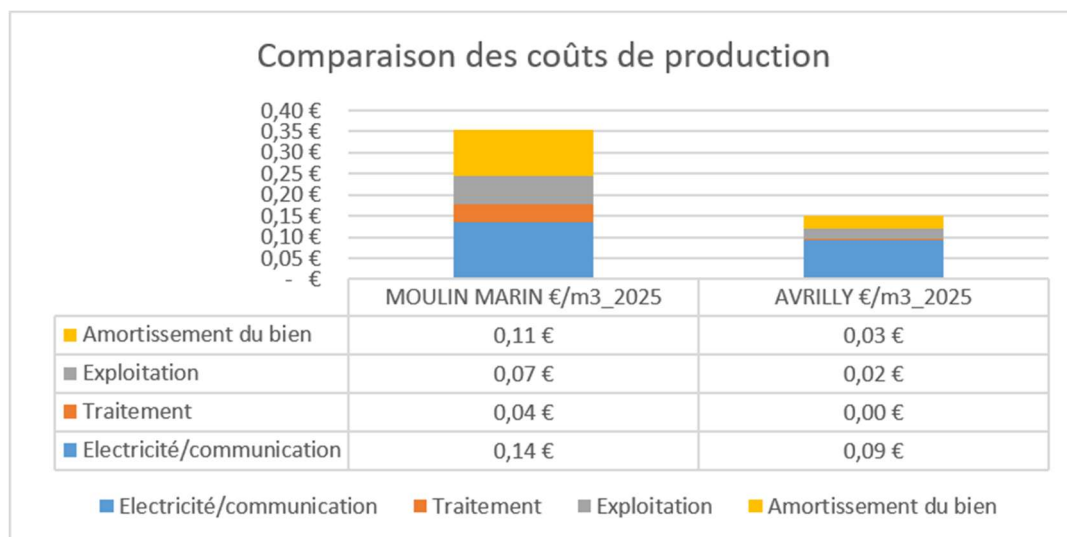
- Aération
- Filtration primaire
- Coagulation, floculation
- Filtration secondaire
- Reminéralisation
- Désinfection

Il s'agit d'une filière plus complexe de niveau A3.

1.5.3 Comparaison des coûts de production

Le tableau ci-dessous compare les coûts de production des stations de production du Moulin Marin et d'Avrilly.

COMPARAISON DES COÛTS DE PRODUCTION	2025			
	MOULIN MARIN_2025	AVRILLY_2025	MOULIN MARIN €/m3_2025	AVRILLY €/m3_2025
Electricité/communication	97 381,50 €	48 718,63 €	0,14 €	0,09 €
Traitement	34 776,66 €	2 595,11 €	0,05 €	0,00 €
Exploitation	51 627,00 €	14 517,50 €	0,07 €	0,03 €
Amortissement du bien	79 538,91 €	15 666,67 €	0,11 €	0,03 €
Total	263 324,07 €	81 497,91 €		
Cout au m3	0,37 €	0,15 €	0,37 €	0,15 €



2 LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

2.1 Caractéristiques techniques

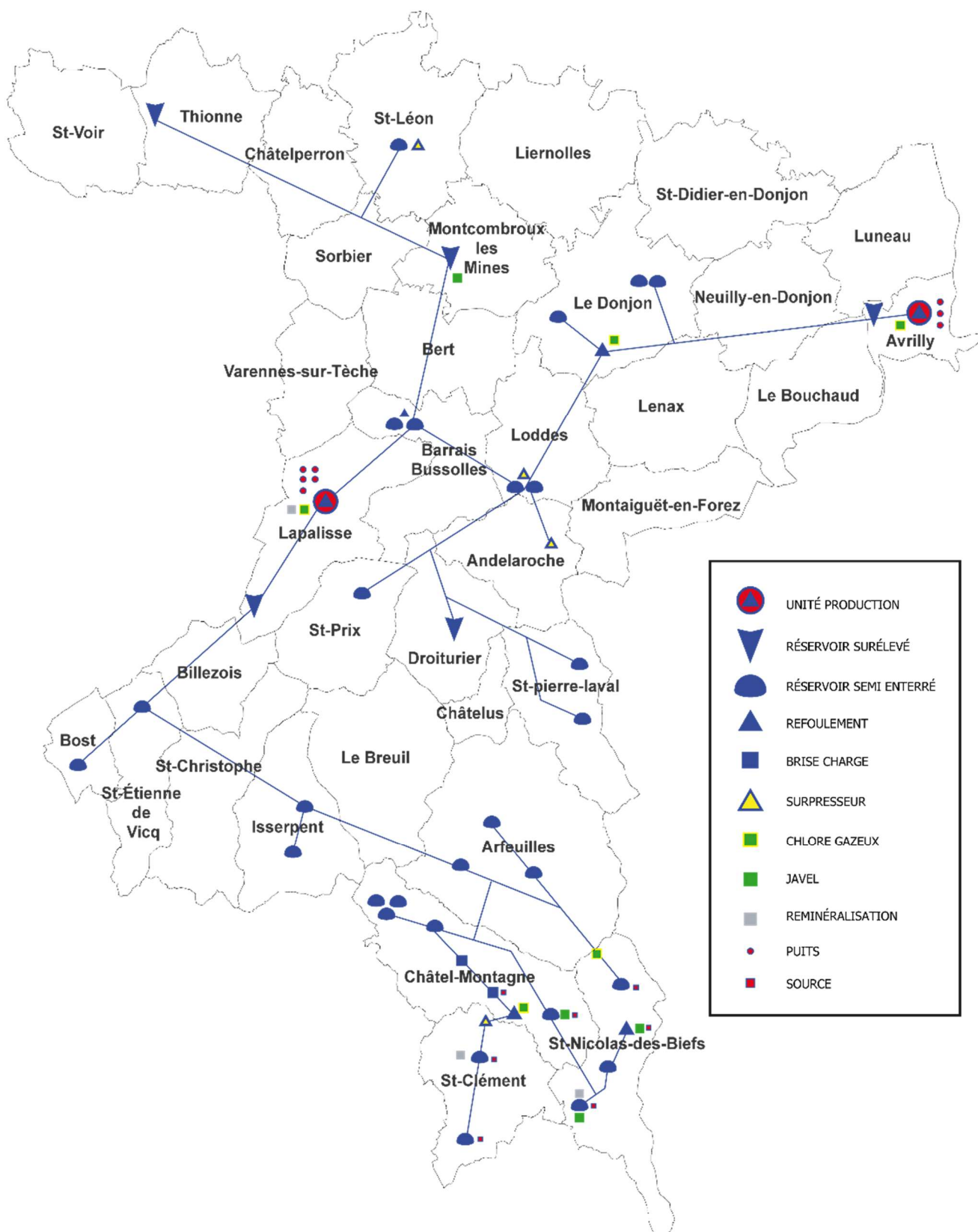
2.1.1 Nature des ressources et volumes prélevés

L'alimentation en eau du Syndicat est réalisée principalement par deux stations de pompage se situant sur les communes de Lapalisse (5 puits sur la nappe alluviale de la Besbre) et Avrilly (3 puits et 2 forages sur la nappe alluviale de la Loire).

Le Syndicat s'appuie ensuite sur ses sources de la Montagne Bourbonnaise situées sur les communes de Saint-Nicolas-des-Biefs (3 captages : les Allemagnes, la Verrerie et la Caton), Châtel-Montagne (3 captages : Chatard, le Treillut et Épalle) et Saint-Clément (2 captages : la Salette et les Rousses).

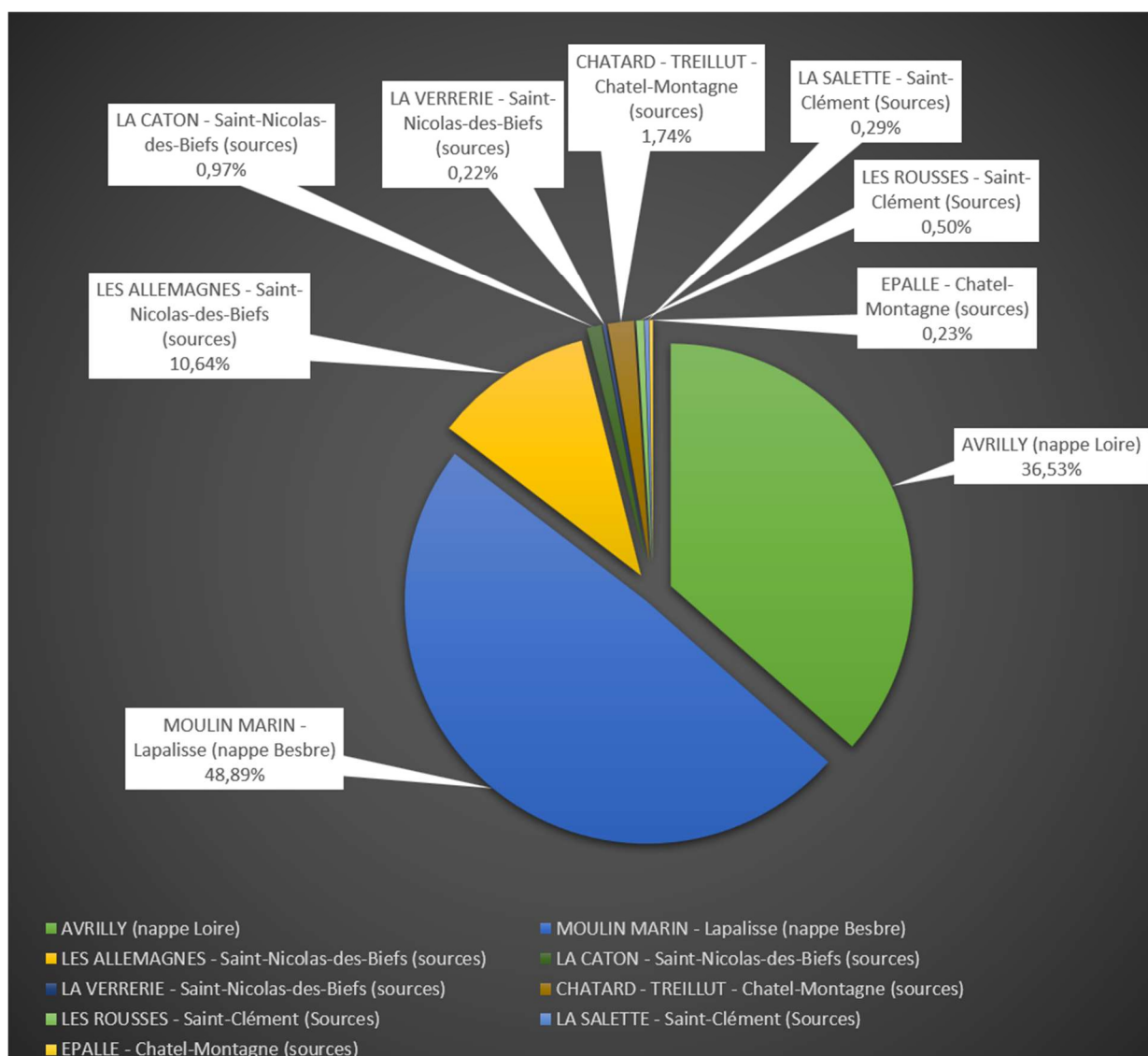
Enfin par l'intermédiaire du Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (SMEA), le Syndicat dispose d'interconnexions avec les syndicats voisins.

SYNOPTIQUE DES OUVRAGES DU SYNDICAT



2.1.2 Répartition des volumes prélevés sur l'année 2025

Type de ressource (en m3)	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
AVRILLY (nappe Loire)	532 997	567 214	519 422	438 315	532 848	21,57%
MOULIN MARIN - Lapalisse (nappe Besbre)	730 662	803 268	740 402	682 640	713 189	4,48%
LES ALLEMAGNES - Saint-Nicolas-des-Biefs (sources)	169 567	114 186	140 855	183 805	155 235	-15,54%
LA CATON - Saint-Nicolas-des-Biefs (sources)	20 796	15 938	14 463	14 896	14 079	-5,48%
LA VERRERIE - Saint-Nicolas-des-Biefs (sources)	5 200	5 151	5 377	3 375	3 207	-4,98%
CHATARD - TREILLUT - Chatel-Montagne (sources)	27 705	25 950	23 287	24 662	25 448	3,19%
LES ROUSSES - Saint-Clément (Sources)	7 919	7 551	6 982	7 717	7 296	-5,46%
LA SALETTE - Saint-Clément (Sources)	4 725	4 506	4 704	4 528	4 192	-7,42%
EPALLE - Chatel-Montagne (sources)	3 148	2 767	3 577	3 677	3 287	-10,61%
Interconnexions (achats extérieurs)	8 563	12 347	8 328	6 522	12 230	87,52%
Volume total prélevé (sans achats)	1 502 719	1 546 531	1 459 069	1 363 615	1 471 011	+ 7,88%

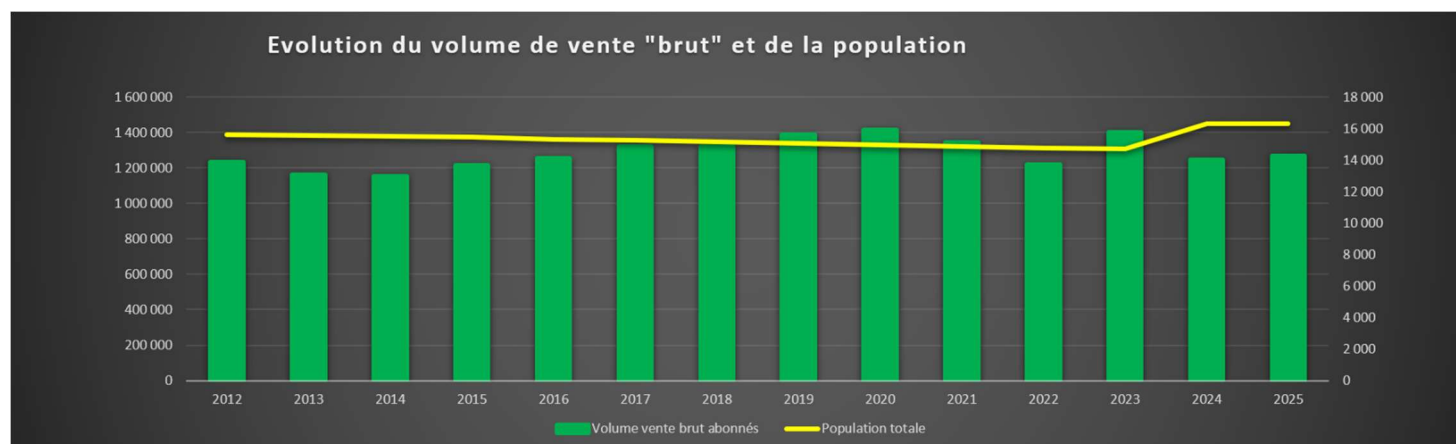


2.1.3 Abonnements

Catégories	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Population totale (1 ^{er} janvier N+1)	14 869	14 738	14 698	16 325	16 294	-0,19%
Nombre abonnés particuliers	11 617	11 656	11 722	11 766	11 759	-0,06%
Nombre abonnés industriels / gros consommateurs*	3	3	3	3	3	0,00%
Nombre total branchements abonnés	11 620	11 659	11 725	11 769	11 762	-0,05%

2.1.4 Volumes bruts et nets vendus (m³)

Catégories	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Volume brut délivré (VP.063)	1 342 338	1 218 974	1 401 467	1 243 069	1 265 012	1,77%
Volume écrêté	9 265	10 546	8 740	7 280	8 699	19,49%
Volume net vendu abonnés SMB (m³)	1 333 073	1 208 428	1 392 727	1 235 789	1 256 313	1,66%
Abonnés particuliers (<6000 m³) (Valeur nette après écrêtements)	1 082 758	974 026	1 129 315	1 005 065	1 023 495	1,83%
Abonnés industriels / gros consommateurs	250 315	234 402	263 412	230 724	232 818	0,91%



*Population totale : comprend la population saisonnière depuis 2024 contrairement aux années précédentes

2.1.5 Volumes achetés/vendus en gros (m³)

Catégories	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Ventes Syndicats voisins (VP.061)	17 122	17 146	14 678	11 991	20 953	74,74%
Achats Syndicats voisins (VP.060)	8 563	12 347	8 328	6 522	12 230	87,52%
Achat - % du volume brut délivré	0,64%	1,01%	0,59%	0,52%	0,97%	

2.2 Indicateurs de performances

2.2.1 Limite et Référence de qualité

L'Arrêté du 11 janvier 2007 modifié pour l'arrêté du 30 décembre 2022 fixe les limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.

La limite de qualité est une « norme » pour un paramètre donné, c'est donc la valeur que doit respecter l'exploitant, dans le cas inverse, on parle de non-conformité pouvant entraîner l'interdiction de la distribution.

La référence est une valeur guide qu'il faut chercher à obtenir pour des paramètres moins sensibles, il peut aussi s'agir d'une valeur plus restrictive que la limite pour certains paramètres.

Exemple du Cuivre (Cu) :

- Limite de qualité : 2 000 µg/l
- Référence de qualité : 1 000 µg/l

Les références sont donc les valeurs cibles à viser puisqu'il est fort probable que ces valeurs deviennent les limites des réglementations futures.

2.2.2 Conformité de la qualité de l'eau distribuée (P101.1 et P102.1)

Ce bilan a été réalisé à partir des résultats d'analyses issus du contrôle sanitaire organisé par l'Agence Régionale de Santé Auvergne sur 2025.

L'eau distribuée en 2025 est conforme aux limites de qualité sur les plans physico-chimique et bactériologique.

Respect des limites de qualité :

Installation	Conformité bactériologique	Conformité chimique
STATION MOULIN MARIN – RESEAU BESBRE	100 %	100 %
STATION AVRILLY – RESEAU LOIRE	100 %	100 %
UNITÉ DE DISTRIBUTION CHATEL-MONTAGNE	100 %	100 %
UNITÉ DE DISTRIBUTION ÉPALE	100 %	100 %
UNITÉ DE DISTRIBUTION BOURG DE SAINT CLÉMENT	100%	100%
UNITÉ DE DISTRIBUTION LA ROUSSE	100 %	100 %
UNITÉ DE DISTRIBUTION LE BOURG ST NICOLAS	100 %	100 %
UNITÉ DE DISTRIBUTION LA VERRERIE	100 %	100 %
UNITÉ DE DISTRIBUTION ARFEUILLES	100 %	100 %
UNITÉ DE DISTRIBUTION LA TEYSSONE	100 %	100 %
TAUX DE CONFORMITE GLOBAL (P101.1 et 102.1)	100 %	100 %

Respect des références de qualité :

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins des performances de fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

Installation	Conformité bactériologique	Conformité chimique
STATION MOULIN MARIN – RESEAU BESBRE	100 %	65 %
STATION AVRILLY – RESEAU LOIRE	100 %	68,18 %
UNITÉ DE DISTRIBUTION CHATEL-MONTAGNE	100 %	0,00%
UNITÉ DE DISTRIBUTION ÉPALE	100 %	0,00%
UNITÉ DE DISTRIBUTION BOURG DE SAINT CLÉMENT	100%	0,00%
UNITÉ DE DISTRIBUTION LA ROUSSE	100 %	0,00%
UNITÉ DE DISTRIBUTION LE BOURG ST NICOLAS	100 %	0,00%
UNITÉ DE DISTRIBUTION LA VERRERIE	100 %	0,00%
UNITÉ DE DISTRIBUTION ARFEUILLES	100 %	51,61%
UNITÉ DE DISTRIBUTION LA TEYSSONE	100 %	0,00%
TAUX DE RESPECT DES REF DE QUALITÉ GLOBAL	100 %	37,23 %

Les principaux dépassements des références de qualité sur les UDI de la Montagne Bourbonnaise sont liés à une minéralisation de l'eau trop faible entraînant des pH et conductivité faibles de l'eau distribué. Sur le secteur Besbre, malgré une eau à l'équilibre calco-carbonique la conductivité est parfois en dessous de la valeur base de la fourchette de la référence de qualité (200 μ s/cm).

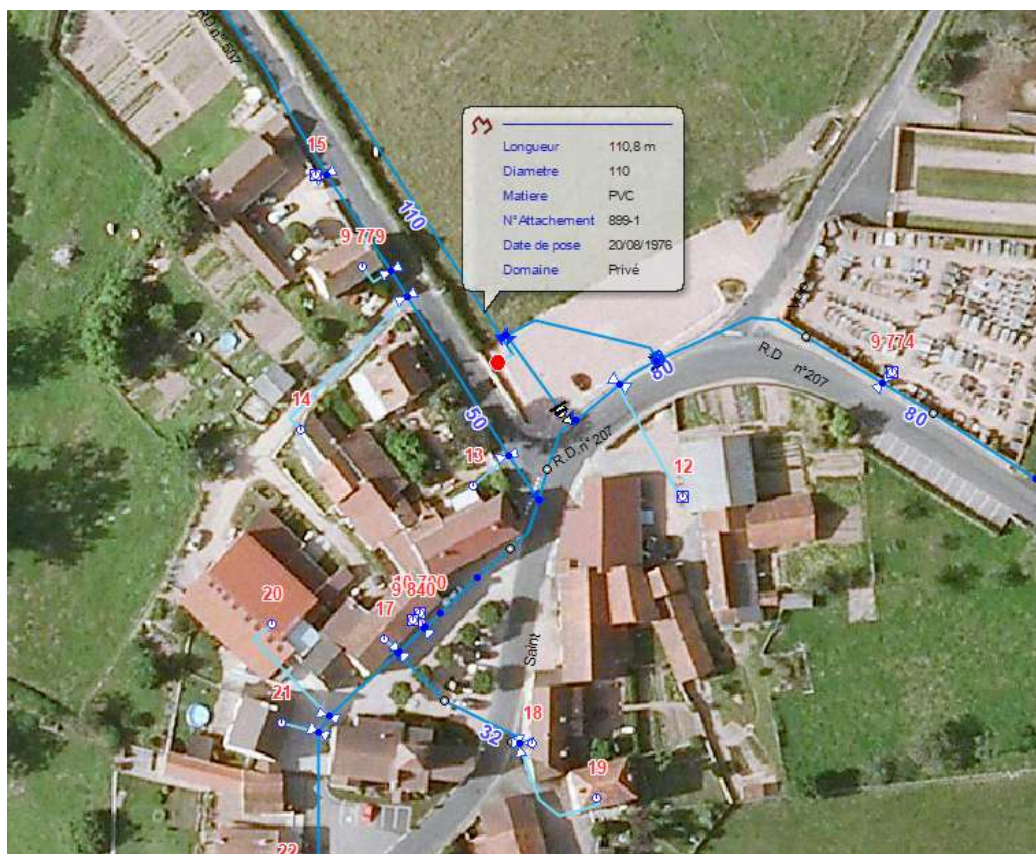
Enfin, sur le secteur Loire, la présence de Manganèse et de COT dans les eaux sortant de la station de traitement d'Avrilly et mises en distribution est la cause des dépassements des références de qualité.

2.2.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau (P103.2B)

La longueur totale du réseau est de 1 396 kilomètres. Il est composé de conduites en fonte (324 km), en PVC (910 km) et en polyéthylène (85 km). Les diamètres des canalisations vont de 20 à 400 mm (sortie de la station d'Avrilly).

Les conduites les plus anciennes datent des années 40 (avant la création du SYNDICAT), mais il en reste peu (80 ml environ). La construction du réseau par le SYNDICAT a débuté en mai 1964 au rythme d'environ 40 kilomètres par an.

Cette connaissance du réseau est rendue possible par le SIG (système d'information géographique) du Syndicat. Les ouvrages, les compteurs des abonnés et le réseau sont entièrement cartographiés et rattachés à des informations. Les matériaux, les diamètres, l'âge des conduites, la consommation etc., sont renseignés sur les différents éléments cartographiques et il est alors possible de requêter ces données.



Exemple sur le bourg de Saint-Pierre-Laval

Calcul de l'indice de connaissance et de gestion du réseau (P103.2B) :

Partie A – Plan des réseaux	Valeur	Note
VP236 – Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux	1	10
VP237 – Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour annuelle	1	5
Partie B – Inventaire des réseaux		
VP238 – Existence d'un inventaire détaillé des réseaux	1	10
VP239 – Pourcentage linéaire réseau avec matériaux et diamètre	96,8 %	5
VP240 – Intégration dans la procédure de MAJ des plans des informations de l'inventaire	oui	–
VP241 – Pourcentage du linéaire de réseau avec date et période de pose	92,79 %	14
Partie C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux		
VP242 – Localisation des ouvrages annexes	oui	10
VP243 – Inventaire avec MAJ annuelle des équipements électromécaniques	oui	10
VP244 – Localisation des branchements sur les plans	oui	10
VP245 – Caractéristiques des compteurs avec date de pose	oui	10
VP246 – Identification des secteurs de pertes avec réparations effectuées	oui	10
VP247 – Localisation à jour des autres interventions	oui	10
VP248 – Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel	oui	10
VP249 – Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux à 50%	oui	10
Consolidation		
VP077 – Linéaire de réseau hors branchement	1 396 km	

P 103-2B – NOTE GLOBALE

119 / 120

2.2.4 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Volumes entrants (m ³)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation N/N-1
Volume produit (VP059)	1 600 170	1 502 719	1 546 531	1 459 069	1 363 615	1 458 781	+ 6,52%
Volume importé / achat en gros (VP060)	17 429	8 563	12 347	8 328	6 522	12 230	+ 46,7%
TOTAL	1 617 599	1 511 282	1 558 878	1 467 397	1 370 137	1 471 011	+ 6,66%
Pluviométrie (mm)	689	908	677	970	1 003	856	3,4%

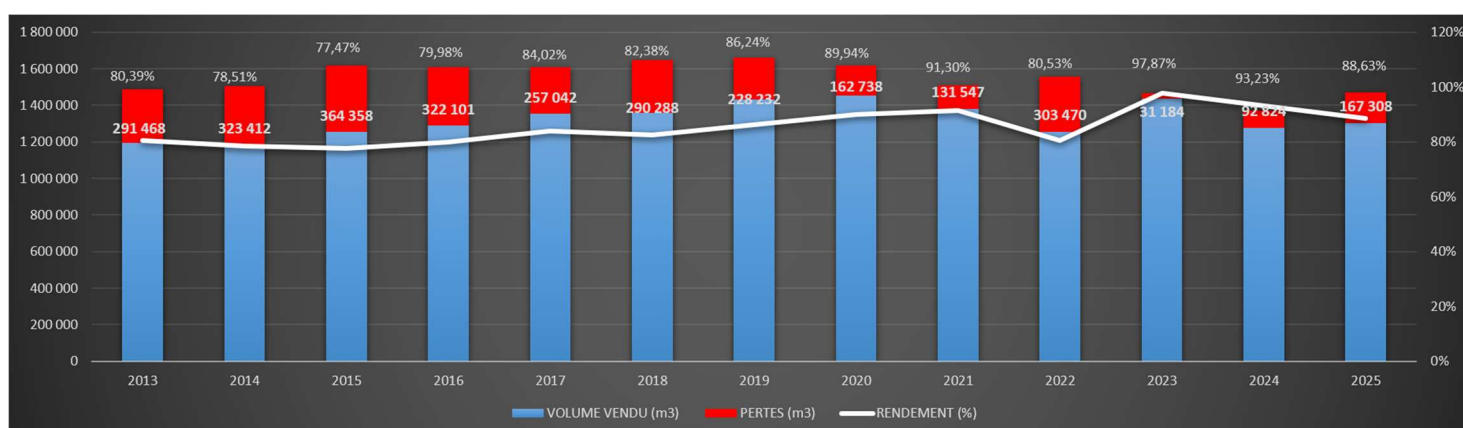
Volumes sortants (m ³)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation N/N-1
Volume comptabilisé vendu abonnés (VP063+VP201)	1 415 663	1 342 338	1 218 974	1 401 467	1 243 069	1 265 012	+ 1,73%
Volume exporté / vente en gros (VP061)	19 389	17 122	17 146	14 678	11 991	20 953	+ 42,77%
Volume de service et défense incendie (VP220+VP221)	19 809	20 275	19 288	20 068	22 253	17 738	-25,45%
TOTAL	1 454 861	1 379 735	1 255 408	1 436 213	1 277 313	1 303 703	+2,02%

Nota : En raison du décalage de la relève des compteurs en 2022 (changement de trésorerie), les chiffres des volumes vendus en 2022 et 2023 ne sont pas représentatifs d'un exercice complet.

Ratio / Indicateurs	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement (P104.3) (%)	89,94	91,30	80,53	97,87	93,23	88,63
Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) ¹ (m ³ /km/j)	0,360	0,299	0,632	0,101	0,226	0,3632
Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3) (m ³ /km/j) ²	0,321	0,259	0,598	0,061	0,182	0,3284
Volume de pertes en distribution (m ³)	162 738	131 547	303 470	31 184	92 824	167 308

1 – le P105.3 ne prend pas en compte les volumes de service et volumes sans comptage_ cet indice a tendance à surévaluer les pertes

2 – le P106.3 tient compte des volumes de service et volumes sans comptage



Nota : Les volumes de vente et le rendement sont considérés comme « non représentatif » pour les années 2022 et 2023 en raison du décalage important d'une partie de la relève annuelle des compteurs d'eau.

2.2.5 Taux moyen de renouvellement des réseaux (P107.2)

Cet indicateur renseigne la bonne gestion financière et patrimoniale du réseau, c'est-à-dire le niveau d'investissements affecté au renouvellement des réseaux.

Le taux exprimé en années définit la durée de vie théorique globale du réseau à partir du rythme de renouvellement du Syndicat.

Idéalement, ce taux devrait être compris entre **60 et 100 ans**, mais cette approche théorique pose des problèmes :

- L'impact financier serait colossal ;
- Le renouvellement en milieu rural est plus difficile car la faible densité d'abonnés fait que le réseau est moins « rentable » ;
- La durée de vie du réseau peut énormément varier d'un secteur à un autre (géologie, matériaux, conditions d'exploitation, etc...) ;
- Les différents organes du réseau ne vieillissent pas de la même façon (branchements, pièces, canalisations).

Il faut donc mettre en œuvre une analyse multicritères plus fine pour définir les besoins en renouvellement.

Valeur calculée sur les 5 dernières années		
Taux de renouvellement exprimé en année		191 ans
Taux de renouvellement exprimé en % (P107.2)		0,52 %
Années	Linéaire en km	Taux de renouvellement % (Moyenne glissante sur 5ans)
2020	2,24	0,37
2021	8,22	0,34
2022	14,24	0,48
2023	4,57	0,45
2024	6,11	0,51
2025	3,40	0,52
Moyenne (sur les 5 dernières années)	7,30	0,52

En divisant le linéaire total du SYNDICAT de 1 396 kms par cette moyenne sur 5 ans, on constate que 190,4 années seront nécessaires pour renouveler l'intégralité du réseau. Le SYNDICAT renouvelle 0,52 % (moyenne des 5 dernières années) de son réseau par an (valeur moyenne nationale au 01/01/2023 : 0,66%).

Pour renouveler l'ensemble du réseau en 80 ans, il serait nécessaire de renouveler 17,45 km/an soit 2,39 fois plus qu'aujourd'hui.

2.2.6 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

Cet indicateur renseigne la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur.

Il est calculé de la manière suivante :

Etat d'avancement (grille de cotation issue du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement)

Aucune action	0 %
Etude environnementale et hydrogéologique en cours	20 %
Avis de l'hydrogéologue rendu	40 %
Dossier déposé en préfecture	50 %
Arrêté préfectoral	60 %
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre	80 %
Mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	100 %

Sur la totalité des ressources interne au Syndicat, cet indice est de **80 %**, il reste à formaliser et mettre en œuvre les procédures de suivi (évaluation réalisée par l'ARS – Sources : rapports annuels ARS 2025). Cet indice ne tient pas compte de l'indice de protection de la ressource de l'eau achetée en gros en 2025.

Nota : Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en œuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

L'indice global consolidé pour 2025 est de : 80 %

2.2.7 Interruptions de service non programmées (P151.1)

Il s'agit de mesurer ici la qualité du service à l'utilisateur en terme de disponibilité et continuité.

Cet indice est directement lié aux coupures d'eau.

Les interruptions sont principalement dues aux ruptures de réseaux anciens fragilisés. La réparation d'une fuite occasionne en moyenne une coupure d'eau de 3 heures 30.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de casses sur le réseau (VP020)	70	75	57	68	41	31
Nombre d'abonnés (VP056)	11 579	11 620	11 659	11 725	11 769	11 762
Taux d'occurrence (nb coupure pour 1000 abonnés) P151.1	6	6,5	4,9	5,8	3,48	2,64

NOTA : on compte en moyenne une casse tous les 20 km.

2.2.8 Ouverture des branchements (D151 / P152.1)

Ce taux renseigne aussi la qualité du service à l'utilisateur, dans le cas présent c'est le respect de l'engagement pris pour le délai d'ouverture du branchement.

Dans le cas présent, l'implantation territoriale et la réactivité des services permettent un délai d'ouverture immédiat, soit 1 journée (D151).

Le taux de respect de ce délai est de **100 % (P152.1)**.

Nota : il n'y a pas de coupure d'eau entre le départ et l'arrivée de deux abonnés successifs, on considère donc que la remise en eau est immédiate et que le délai d'ouverture du branchement est respecté (règle de calcul SISPEA).

2.2.9 Durée d'extinction de la dette (P153.2)

Ce ratio correspond au nombre d'années qu'il faudrait au Syndicat pour rembourser sa dette s'il y affectait la totalité de l'autofinancement, il reflète l'anticipation de la charge reportée sur les usagers futurs.

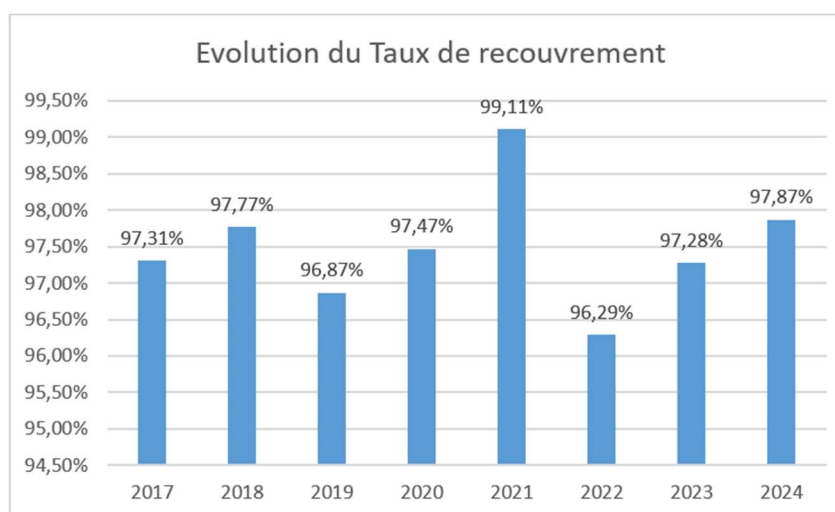
Un ratio jugé comme satisfaisant se situe entre 7 et 8 années.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
En-cours de dette au 31/12/N (k€) VP182	2 932	2 597	2 274	1 952	1 628	1 381
Epargne brute (k€) VP183	1 066,9	895,7	631,6	1 218,4	895,6	1 203
Durée d'extinction de la dette (années) P153.2	2,75	2,90	3,60	1,60	1,82	1,15

2.2.10 Taux d'impayés sur les factures (P154.0)

Définition : Montant des impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1

Année de calcul de l'indicateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CA	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montant facturé pris en compte (70111+70118+701241+70128) VP184	3 009 609€	3 107 361 €	3 045 171€	2 840 149€	3 356 112€	3 231 699€
Montant impayé (VP268) 7011	94 272€	78 585€	27 071€	105 321€	91 439€	68 778€
Taux d'impayés (P154)	3,13 %	2,53 %	0,89 %	3,71 %	2,72 %	2,13 %



2.2.11 Montant des abandons de créances (P109.0)

Les abandons de créances correspondent aux impayés qui ne seront pas recouverts (insolvabilité, sur endettement, etc...), chaque année, ils sont donc déduits des montants à recouvrer (Créances admises en non-valeur + Créances éteintes)

Abandons de créances	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Valeur € HT (VP119)*	30 015 €	68 025 €	46 282 €	0	24 860 €	36 303 €
Volume vendus (VP61+63+201) m3	1 435 052	1 359 460	1 236 120	1 416 145	1 235 789	1 285 965
Ratio (P109.0) € HT / m3	0,021 €	0,047 €	0,034 €	0 €	0,020 €	0,028 €

*articles 6541 + 6542

2.2.12 Réclamations (P155.1)

Cette donnée correspond aux réclamations (courriers, mails et téléphoniques) adressées au Syndicat. Les réclamations correspondent principalement aux demandes de dégrèvements et aux ouvertures de contentieux pour des problèmes divers. Les réclamations sur le prix de l'eau ne sont pas prises en compte. L'enregistrement des réclamations est en place depuis le 1^{er} janvier 2018.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre (VP152)	8	8	14	8	5	11
Nombre d'abonnés (VP056)	11 579	11 620	11 659	11 725	11769	11 762
Taux / 1000 abonnés (P155.1)	0,69	0,69	1,2	0,68	0,42	0,93

2.3 Financement des investissements

Le montant des investissements réalisé en 2025 s'élève à 343 628,18 € H.T.

Le montant des engagements 2025 (montant total des reports en 2026) s'élève à 944 501 € H.T.

2.3.1 Principales opérations engagées (voir soldées) en 2025 (VP195)

OPERATIONS	Montant HT
Sécurité : Échelles réservoirs	10 957
Pompes	6 783 €
Etude DUP La Verrerie à St Nicolas des Biefs (traçage et dossier préalable à l'avis de l'hydrogéologue agréé)	19 315 €
Changement portes et serrures réservoirs_ Tranche 1	35 285 €
Programme renouvellement des réseaux AEP 2025 (Arfeuilles la Boulère & Lapalisse Avenue du 08 mai)	465 305,00€
Equipements divers techniques (Démonte pneus, niveau laser, GPS)	13 127 €
Travaux en régie (réseaux et compteurs)	205 466 €
Matériels informatiques, bureautiques et logiciels	7 091 €
AMO pour choix SIG (Oleau)	8 250 €
Montant (€) H.T	771 579€

2.3.2 Exemple de travaux régie

2.3.2.1 Réseaux

MOIS_ANNEE	COMMUNE	Rue_Lieu dit	ml_Conduite	Matériaux remplacé	Nouveaux Matériaux_Diam	Vanne	Ventouse
janv-25	THIONNE	Le bourg	70	PVC	PEHD 40 mm	1	
fev-2025	LAPALISSE	MACDONALD	120	FONTE	Fonte 200 mm	3	1
mars-25	LENAX	Rozet	70	PVC	PEHD 32 mm	1	
mars-25	SORBIER	Les Morillons	96	PVC	PEHD 50 mm		
juil-25	THIONNE	Les Forts	53	PVC	PEHD 50 mm		
sept-25	CHATEL-MONTAGNE	Signablin	150	PVC	PEHD 40 mm		
sept-25	BARRAIS-BUSSOLLES	Les Rivières	140	PVC	PEHD 32 mm & 50 mm	2	
oct-25	SAINT-PRIX	Ancienne station	15	FONTE	Fonte 125 mm	1	
nov-25	LE BOUCHAUD	Les Morises	550	PVC	PEHD 40 mm	2	
nov-25	LE DONJON	Les Pinguelles	172	PVC	PEHD 32 mm	2	
déc-25	LE DONJON	1 route de Lenax	672	PVC	PEHD 40 mm & 50 mm	3	
Total 2025			2108			15	1

2.3.2.2 Nombre de compteurs remplacés (travaux en régie)

COMMUNES	nbre de compteurs	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ANDELAROCHE	174	7	18	8	6	8	8
ARFEUILLES	701	230	44	28	16	5	15
AVRILLY	162	2	8	19	3	6	5
BARRAIS BUSSOLLES	166	5	2	14	6	2	11
BERT	250	7	9	14	3	6	7
BILLEZOIS	241	3	12	8	7	7	8
BOST	105	3	8	6	8	3	4
LE BOUCHAUD	206	8	17	24	6	2	13
LE BREUIL	424	17	30	15	14	11	11
CHATEL MONTAGNE	412	9	15	12	35	24	8
CHATELPERRON	126	7	6	5	3	8	5
CHATELUS	113	2	2	8	2	1	3
LE DONJON	806	30	51	31	22	13	25
DROITURIER	301	6	14	10	7	9	10

COMMUNES	nbre de compteurs	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ISSERPENT	366	4	7	9	16	4	0
LAPALISSE	2045	54	119	47	36	30	95
LENAX	267	4	6	13	16	3	3
LIERNOLLES	191	5	19	4	1	2	3
LODDES	161	3	37	14	7	2	1
LUNEAU	269	4	16	11	7	1	5
MONTAIGUET EN FOREZ	304	18	122	7	9	3	5
MONTCOMBROUX LES MINES	317	21	27	22	104	2	6
NEUILLY EN DONJON	202	0	57	8	7	3	5
ST CHRISTOPHE EN BOURBONNAIS	320	115	23	7	3	1	5
SAINT CLEMENT	309	14	17	17	159	1	4
ST DIDIER EN DONJON	192	7	19	10	79	2	0
ST ETIENNE DE VICQ	322	11	30	31	21	113	6
ST LEON	449	37	43	28	13	159	6
SAINT NICOLAS DES BIEFS	275	6	18	6	12	61	105
ST PIERRE LAVAL	217	9	21	10	9	23	77
ST PRIX	542	23	46	14	24	22	136
ST VOIR	141	4	9	5	9	6	8
SORBIER	234	20	23	16	13	10	7
THIONNE	268	15	17	28	11	11	7
VARENNES S/ TECHE	187	21	11	20	13	24	12
TOTAL_REMPLACE	784	731	923	529	707	588	629
TAUX DE RENOUVELLEMENT/AN	6,7% (cible)	6,2%	7,8%	4,5%	6,0%	5,02%	5,35%
AGE COMPTEUR EN MOYENNE / TAUX RENOUVELLEMENT ANNUEL	15 (cible)	16	13	22	17	20	19

2.3.2.3 Photos des travaux réalisés en 2025 par entreprise (marché)

Programme travaux renouvellement réseaux AEP 2025 (entreprise)



LAPALISSE « Avenue du 8 mai 1945 »
Remplacement de 212 ml de conduite PVC diamètre 110 mm de 1974
Par conduite fonte diamètre 100 mm
Renouvellement de 4 branchements (+ création d'un branchement)



ARFEUILLES « La Boulère »
Remplacement de 1 284 ml de conduite PVC 90 mm posés en 1982
Pose de 1100 ml de conduite fonte 100 mm
Reprise de 48 branchements
Travaux commencés fin 2025 et qui seront terminés à la fin du 1er trimestre 2026

2.3.2.4 Photos travaux réalisés en régie

Barrais-Bussolles « Les Rivières »



Le Donjon « Route de Lenax »



2.3.3 Recettes d'exploitation (*reversées à l'Agence de l'Eau et au SMEA)

Recettes	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Vente d'eau (70111+70118)	2 715 999 €	2 672 353 €	2 479 039 €	2 944 825 €	2 864 945 €	2 880 000 €
Redevances Agence de l'Eau et SMEA (701241+70128+706121+701261)	425 307 €	407 801 €	398 423 €	449 730 €	402 700,98 €	519 569 €
Travaux aux abonnés (704)	39 213 €	73 934 €	55 362 €	75 868 €	31 904,30 €	60 083 €

2.3.4 Encours de la dette

Dette	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Annuité de l'exercice : intérêts	56 643 €	51 093 €	45 607 €	37 394,27 €	29 279,67 €	21 111,40 €
Annuité de l'exercice : capital	352 382 €	334 608 €	323 482 €	322 332 €	324 016,89 €	246 476,82 €
Capital restant dû (total)	2 932 302 €	2 597 693 €	2 274 211 €	1 951 879 €	1 627 862,24 €	1 381 385,42 €

2.3.5 Montant des amortissements

L'**amortissement** est une technique **comptable** qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler.

Amortissements	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Subventions (R)	411 €	18 435 €	15 299 €	13 361 €	13 361 €	2 118 €
Immobilisations (D)	670 531 €	725 695 €	54 140 €	377 703 €	149 595 €	204 404,06 €

Nota : En 2020 - mise à jour comptable des amortissements de subventions, pour 2022 les écritures d'amortissements n'ont pas été validées par la nouvelle trésorerie

2.4 Principaux travaux planifiés en 2026

2.4.1 Etude d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) « puits champ captant d'Avrilly »

Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été signé le 30 janvier 2026 avec le groupement Aqua PETRA et EGIS EAU pour assister le Syndicat pour la réhabilitation des drains des 3 puits du Champ Captant d'Avrilly. Le montant du marché est de 41 070 € H.T.

Le marché comporte deux phases :

- Phase 1 : Définition du programme de travaux
 - 1.1 Collecte des données :
 - 1.2 Assistance au diagnostic des puits 1, 2 et 3
 - 1.3 Définition du programme de travaux : sous phase 1.3
- Phase 2 : Mise en œuvre du programme de travaux
 - Elaboration du DCE, analyses des offres et assistance au démarrage des travaux : sous phase 2.1
 - Suivi de travaux : sous phase 2.2
 - Assistance aux opérations de réception des travaux : sous phase 2.3

2.4.2 Renouvellement de réseaux

Le programme 2026 comprend le renouvellement de canalisations et branchements d'eau potable sur deux secteurs :

- LAPALISSE « Bellevue » : En concomitance avec les travaux d'aménagement de l'avenue du 8 mai réalisés par la Commune de LAPALISSE, remplacement de 200 ml de canalisation PVC diamètre 100 mm de 1974 par une conduite fonte diamètre 100 mm et reprise de 7 branchements.
- LAPALISSE « La Noyeraie » : Remplacement de 460 ml de conduite PVC 90 non datée par fonte 80 mm et PEHD diam 40 et 50 mm. Remplacement de 130 ml de fonte diamètre 150 mm (nature et date de pose inconnues) par fonte diamètre 100 mm. Reprise de 23 branchements ;

Date prévisionnelle de démarrage des travaux « Bellevue » : Mai 2026.

Date prévisionnelle de démarrage des travaux « La Noyeraie » : octobre 2026

ANNEXE 1 : Tableau de synthèse des indicateurs et variables du service d’eau potable

Thème	Code		Libellé	unité	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Abonnés	D	101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	hab.	14 947	14 869	14 738	14 698	11 766	11 762
Abonnés	D	102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	€ TTC	2,59 €	2,64 €	2,80 €	2,89 €	3,04 €	3,09 €
Abonnés	D	151.0	Délai maximal d’ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service	jour	1	1	1	1	1	1
Qualité de l'eau	P	101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00%	100,00%	97,42%	100,00%	97,65%	100 %
Qualité de l'eau	P	102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	99,00%	97,70%	99,15%	100,00%	100,00%	100 %
Réseau	P	103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points	114	114	114	113	113	119
Réseau	P	104.3	Rendement du réseau de distribution	%	89,94%	91,30%	80,53%	97,87%	93,23%	88,63%
Réseau	P	105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m3/j/km	0,36	0,30	0,64	0,10	0,23	0,36
Réseau	P	106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m3/j/km	0,32	0,26	0,60	0,06	0,18	0,33
Réseau	P	107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,37%	0,34%	0,48%	0,44%	0,50%	0,52%
Qualité de l'eau	P	108.3	Indice d’avancement de la protection de la ressource en eau	%	77,90%	77,90%	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%
Gestion financière	P	109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	€ HT/m3	0,021	0,047	0,034	0,000	0,020	0,028
Abonnés	P	151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	unité / millier abonné	6,0	6,5	4,9	5,8	3,5	2,64
Abonnés	P	152.1	Taux de respect du délai maximal d’ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Gestion financière	P	153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	année	3,12	2,90	2,76	1,60	1,82	1,15
Gestion financière	P	154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	3,02%	2,59%	0,95%	3,71%	2,72%	2,13%
Abonnés	P	155.1	Taux de réclamations	unité / millier abonné	0,69	0,69	1,20	0,68	0,42	0,93
Tarifs	VP	178	Montant HT de la facture 120m3 au 1er janvier de l'année N+1 revenant à la collectivité	€ HT	292,60 €	300,80 €	318,00 €	329,00 €	347,37 €	351,48 €
Tarifs	VP	191	Montant HT de la part fixe annuelle revenant à la collectivité sur la facture au 1er janvier de l'année N+1	€ HT	55,00 €	56,00 €	60,00 €	65,00 €	65,00 €	70,00 €
Tarifs	VP	177	Montant HT de la facture 120 m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire							
Tarifs	VP	190	Montant HT de la part fixe annuelle revenant au délégataire sur la facture au 1er janvier de l'année N+1							
Tarifs	VP	179	Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³	€ TTC / 120 m3	63,31 €	66,16 €	67,11 €	67,71 €	83,08 €	82,42 €
Tarifs	VP	213	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%
Tarifs	VP	214	Voies Navigables de France (VNF) prélèvements	€ / m3	0	0	0	0	0	0
Tarifs	VP	215	Agences de l'eau (protection de la ressource)	€ / m3	0,0330	0,0330	0,0330	0,0330	0,0331	0,0337
Tarifs	VP		Agences de l'eau redevance consommation	€ / m3					0,3200	0,3300
Tarifs	VP		Agences de l'eau redevance performance du réseau d'eau potable	€ / m3					0,0200	0,0220
Tarifs	VP	216	Agences de l'eau (redevance pollution)	€ / m3	0,23	0,23	0,23	0,23		
Tarifs	VP	219	Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)	€ / m3	0,13	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
Qualité de l'Eau	VP	192	Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines)	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Qualité de l'Eau	VP	126	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	unité	91	87	89	87	85	84
Qualité de l'Eau	VP	127	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes	unité	0	0	2	0	2	0
Qualité de l'Eau	VP	128	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	unité	96	88	121	107	106	104
Qualité de l'Eau	VP	129	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes	unité	1	2	1	0	0	0
Qualité de l'Eau	VP	212	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau de ce prélèvement							
Qualité de l'Eau	VP	223	Volume prélevé par ce prélèvement							
Qualité de l'Eau	VP	194	Volume produit à partir d'un point de prélèvement							
Qualité de l'Eau	VP	193	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau des importations							
Réseau	VP	77	Linéaire de réseau hors branchements	km	1390	1390	1390	1395	1396	1396
Réseau	VP	59	Volume produit	m3	1 600 170	1 502 719	1 546 531	1 459 069	1 363 615	1 458 781
Réseau	VP	60	Volume importé	m3	17 429	8 563	12 347	8 328	6 522	12 230
Réseau	VP	61	Volume exporté	m3	19 389	17 122	17 146	14 678	11 991	20 953
Réseau	VP	62	Volume eau brute prélevé							
Réseau	VP	63	Volume comptabilisé domestique	m3	1 415 663	1 342 338	1 218 974	1 401 467	1 243 069	1 265 012
Réseau	VP	201	Volume comptabilisé non domestique							
Réseau	VP	220	Volume de service du réseau	m3	15 140	15 606	14 228	15 199	17 399	12 867
Réseau	VP	221	Volume consommé sans comptage	m3	4 669	4 669	5 060	4 869	4 854	4 871
Réseau	VP	235	Y-a-t-il eu une variation importante des ventes d'eau de votre service par rapport aux années précédentes ?	oui/non	non	non	non	non	non	non
Réseau	VP	140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années (quelque soit le financeur)	km	26,04	23,66	33,3	30,97	34,59	36,54
Réseau	VP	141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quelque soit le financeur)	km	2,24	8,22	14,24	4,57	5,32	3,4
Réseau	VP	236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)		1	oui	oui	oui	oui	oui
Réseau	VP	237	Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)		1	oui	oui	oui	oui	oui
Réseau	VP	238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions)		1	oui	oui	oui	oui	oui
Réseau	VP	239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	%	95%	95%	95%	95%	96,8%	96,9%

Thème	Code		Libellé	unité	2 020	2 021	2 022	2 023	2024	2025
Réseau	VP	240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon		oui	oui	oui	oui	oui	oui
Réseau	VP	241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	%	90 %	90%	90%	90%	83,2%	92,79%
Réseau	VP	242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)		oui	oui	oui	oui	oui	oui
Réseau	VP	243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)		oui	oui	oui	oui	oui	oui
Réseau	VP	244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)		oui	oui	oui	oui	oui	oui
Réseau	VP	245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)		oui	oui	oui	oui	oui	oui
Réseau	VP	246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)		oui	oui	oui	oui	oui	oui
Réseau	VP	247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)		oui	oui	oui	oui	oui	oui
Réseau	VP	248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)		oui	oui	oui	oui	oui	oui
Réseau	VP	249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)		non	non	non	non	non	oui
Abonnés	VP	56	Nombre d'abonnés	unité	11579	11620	11659	11725	11769	11762
Abonnés	VP	20	Nombre d'interruptions de service non programmées	unité	70	75	57	68	41	31
Abonnés	VP	3	Nombre de réclamations écrites reçues par l'exploitant							
Abonnés	VP	152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	unité	8	8	14	8	5	11
Gestion financière	VP	184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux)	€ HT	3 107 361 €	3 045 171 €	2 840 148 €	2 840 149 €	3 267 646 €	3 399 569 €
Gestion financière	VP	195	Montant financier (HT) des travaux engagés	€ HT	759 159 €	2 533 395 €	1 167 700 €	958 957 €	767 291 €	771 579 €
Gestion financière	VP	119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité	€ HT	30 015 €	68 025 €	46 282 €	- €	24 860 €	36 303 €
Gestion financière	VP	182	Encours total de la dette	€	2 932 303 €	2 597 693 €	2 274 211 €	1 951 879 €	1 627 862 €	1 381 385 €
Gestion financière	VP	183	Epargne brute annuelle	€	939 363 €	895 775 €	824 818 €	1 218 434 €	895 633 €	1 203 127 €
Gestion financière	VP	268	Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€ HT	93 967 €	78 855 €	27 072 €	105 321 €	91 439 €	68 778 €
Gestion financière	VP	185	Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N		3 175 122 €	3 277 986 €	3 212 653 €	2 996 356 €	2 996 357 €	3 409 442 €
Calcul auto	VP	224	Indice linéaire de consommation	m3/km/j	2,87	2,72	2,47	2,82	2,51	2,56
Calcul auto	VP	225	Rendement sur les 3 années précédentes		86,19%	89,16%	87,26%	89,90%	90,54%	93,24%
Calcul auto	VP	226	Rendement seuil par défaut	%	65,57	65,54	65,49	65,56	65,53	65,53
Calcul auto	VP	227	Rendement seuil en ZRE							
Calcul auto	VP	228	Densité linéaire d'abonnés	Abonnés / km	8,33	8,36	8,39	8,41	8,43	8,43
Calcul auto	VP	229	Ratio habitants par abonnés	Habitant / abonné	1,29	1,28	1,26	1,25	1,39	1,39
Calcul auto	VP	231	Consommation moyenne par abonné	m3/abonné	122	116	105	120	106	108
Calcul auto	VP	232	Volumes consommés comptabilisés	m3	1 415 663	1 342 338	1 218 974	1 401 467	1 243 069	1 265 012
Calcul auto	VP	233	Volume consommé autorisé + Volume exporté	m3	1 454 861	1 379 735	1 255 408	1 436 213	1 277 313	1 285 965
Calcul auto	VP	234	Volume produit + Volume importé	m3	1 617 599	1 511 282	1 558 878	1 467 397	1 370 137	1 471 011
Calcul auto	VP	263	Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan de réseaux		15	15	15	15	15	15
Calcul auto	VP	264	Total des points obtenus pour la partie A plan de réseau et pour la partie B inventaire des réseaux		44	44	44	43	43	48
	VP185_A		Recette vente eau abonnés	€ TTC	2 846 042 €	2 802 088 €	2 613 540 €	3 075 345 €	2 915 019 €	2 851 223 €
	VP185_B		Recettes autres ventes (collectivités)	€ TTC	19 328 €	17 242 €	1 845 €	31 444 €	29 805 €	306 €
	VP185_C		Recette pollution domestique AELB	€ TTC	220 919 €	210 453 €	189 738 €	213 509 €	202 379 €	181 386 €
	VP185_D		Recette autres taxes SMEA	€ TTC	191 697 €	182 870 €	191 234 €	220 399 €	208 909 €	185 368 €
	VP184_A		Recette vente eau abonnés	€ HT	2 697 679 €	2 656 008 €	2 477 289 €	2 915 019 €	2 851 223 €	3 148 321 €
	VP184_B		Recettes autres ventes (collectivités)	€ HT	18 321 €	16 344 €	1 749 €	29 805 €	13 723 €	306 €
	VP184_C		Recette pollution domestique AELB	€ HT	209 399 €	199 482 €	179 846 €	202 378 €	181 386 €	36 €
	VP184_D		Recette autres taxes SMEA	€ HT	181 962 €	173 337 €	181 264 €	208 909 €	185 368 €	188 471 €

ANNEXE 2 : Délibération de l'assemblée syndicale fixant le montant des redevances pour l'année 2025



DCS 2024-033
DEPARTEMENT DE L'ALLIER

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte "VALLEE de la BESBRE"

Syndicat Mixte
A Vocation Multiple
"VALLEE de la BESBRE"

L'an deux mille vingt-quatre, le trois décembre, à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte "Vallée de la Besbre" légalement convoqué, s'est réuni, au siège du Syndicat,

Nombre de délégués

- En exercice : 70
- Présents : 36
- Votants : 41 (5 pouvoirs)

Date de convocation :

29 octobre 2024

Présents : GOUBE Françoise, CORNELOUP Vincent, TARDY Marielle, JALICOT Gilles, GAILLE Serge, GENESTE Jean-Paul, FRATY Odile, GABRIEL Jean-Claude, DEVAUX Jean-Marc, AUBIN Nicole, BOUTONNAT Jérôme, BRONGNIART Pierre, CLAIR Serge, DUFOURD Jean-Pierre, SEGAUD Gilles, DUVERGER Daniel, VERHAGEN Arné, PETIOT Isabelle, METAYER Jean-Marc, GUILLON Alain, COULON Daniel, THINET Eric, BOURACHOT Bernard, MATICHARD Bernard, JULLIEN François, LATOUR André, POTIGNAT Mickaël, ALLAIX Huguette, COPET Laurent, SPEISSER Philippe, FAYET Noël, MARTIN Bernard, LAFORET Serge, CHATARD Gaëtan, BERRAT Gilles, CHABRY Jérôme

Formant la majorité des membres en exercice.

Membres titulaires absents avant donné procuration : OLIVIER Claire, AUGIER Marie-France, MATRAT Daniel, BALANDRAT Christine, MARTIN Catherine

Absents : TULOUP Christine, GRISARD François, FRANCOIS Jean-Pierre, ARSAC Pierre, THEVENOUX Delphine, GUY Nicolas, VEILLARD Daniel, DECLOITRE Michel, DE RE Marie-Ange, COLAS Fabien, MARQUET Damien, PRONNIER Yves, LARIVIERE Jean-Paul, GIRONDE Michel, LANOIX Isabelle, PERRET Laurent, VERNISSE Pierre, MINARD Michel, GADET Elodie, BARRAUD Alain, VIAL Christophe, THEVENOUX Elisabeth, RYAN Georges, CHEVALIER Alex, GADET Gérard, FALCHETTO Nathalie, DEMANUELE Daniel, RIOU Jean-Marc, COLLIN Jean-Luc

Le comité syndical a choisi pour secrétaire Madame AUBIN Nicole.

Objet : Modification tarif eau

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical le prix de l'eau fixé par la délibération du 27 mars 2024.

Il rappelle qu'il faut arriver rapidement à un tarif unique de l'eau en supprimant toutes les tranches de consommation pour pouvoir continuer à bénéficier de subventions de l'agence de l'eau.

Il ajoute que la plupart des syndicats du département ont déjà adopté un tarif unique.

Au syndicat Vallée de la Besbre, la démarche a été initiée en 2024 en supprimant 2 tranches de consommation.

Mais, actuellement, le syndicat pratique encore des tarifs dégressifs avec 2 tranches de consommation :

- 1,82 € HT par m³ de 0 à 6 000 m³
- 1,65 € HT par m³ au-delà de 6 000 m³

En effet, la suppression de la dernière tranche en une seule fois en 2024 entraînait une augmentation trop importante pour les usagers concernés (+ 0,42 € par m³). Aussi, il avait été décidé d'augmenter le prix de cette tranche en deux fois, en 2024 (+ 0,25 € par m³), puis en 2025 pour arriver à un tarif unique.

Il explique qu'il est nécessaire de supprimer la dernière tranche de consommation (pour les plus de 6 000 m³) pour arriver à un tarif unique de 1,82 € HT par m³ dès avril 2025 (soit + 0,17 € par m³ pour cette dernière tranche), et d'augmenter le prix de l'abonnement pour assurer l'équilibre financier du Syndicat.

En effet, le syndicat doit :

- faire face à la forte augmentation des dépenses de fonctionnement avec l'envolée des prix de l'électricité, du carburant, de diverses fournitures et des factures des prestataires extérieurs,
- maintenir le niveau des investissements et notamment continuer le renouvellement des 1 390 kilomètres de réseau d'eau potable,
- préparer les futurs travaux d'investissements identifiés par le schéma directeur d'eau potable.

Il précise que l'on mettra à part la redevance du SMEA ainsi que la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Monsieur le Président propose donc :

- d'augmenter le forfait annuel de l'abonnement de 5 euros pour le passer de 65 à 70 €,
- d'augmenter la dernière tranche (plus de 6 000 m³) de 0,17 € par m³ pour arriver à un tarif unique de 1,82 € par m³,
- de continuer de ressortir la redevance du SMEA,
- de ressortir la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau de l'Agence de l'Eau.

Il précise que le conseil d'exploitation, le 3 décembre 2024, a émis un avis favorable à ces propositions d'augmentation.

Après l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, décident (41 pour, 0 contre et 0 abstention) :

- 1) A partir du 1^{er} janvier 2025 :
 - de continuer de ressortir la redevance du SMEA sur les factures,
 - de ressortir la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sur les factures.
- 2) A partir du 1^{er} avril 2025 :
 - d'augmenter le forfait annuel de l'abonnement de 5 euros,
 - d'augmenter la dernière tranche d'eau (plus de 6 000 m³) de 0,17 € par m³.



Les tarifs (hors taxes) seront donc les suivants à partir du 1^{er} avril 2025 :

- Forfait annuel pour entretien branchement et compteur : 70,00 €
- Le m³ : 1,82 € (tarif unique).

Pour extrait conforme,

Le Président,
G. BERRAT



ACTE EXECUTOIRE
Reçu par le Représentant
de l'État le 06/12/24
Publié le 06/12/2024
Le Président :



Annexe 3 : Synthèse de la qualité de l'eau

Extrait Rapport Annuel 2025 : UDI Loire / Besbre / ARFEUILLES / TEYSSONE

Conclusion générale pour l'unité de gestion

Indicateurs SISPEA

Les indicateurs SISPEA sont à rendre à l'échelle du service et sont à produire dans le cadre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Les indicateurs exposés ci-dessous sont donnés au niveau de l'UGE, ou d'un secteur de l'UGE. Il s'agit des données individuelles (par captage ou UDI) permettant de calculer les indicateurs à l'échelle du service dans SISPEA.

Indice d'avancement de la protection de la ressource (Indicateur SISPEA P108.3)

Gestionnaire du ou des captages : SYNDICAT MIXTE VALLEE DE LA BESBRE

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
06235X1004	LE MARAIS - PUIITS N° 1	AVRILLY	80 %
06235X1005	LE MARAIS - PUIITS N° 2	AVRILLY	80 %
06235X1006	LE MARAIS - PUIITS N° 3	AVRILLY	80 %
06235X1008	LE MARAIS - FORAGE 1 SUD	AVRILLY	80 %
06235X1009	LE MARAIS - FORAGE 2 NORD	AVRILLY	80 %
06225X0012	MOULIN-MARIN - PUIITS N° 1	LAPALISSE	80 %
06225X0013	MOULIN-MARIN - PUIITS N° 2	LAPALISSE	80 %
06225X0014	MOULIN-MARIN - PUIITS N° 3	LAPALISSE	80 %
06225X0015	MOULIN-MARIN - PUIITS N° 4	LAPALISSE	80 %
06225X0016	MOULIN MARIN - PUIITS 5	LAPALISSE	80 %
06477X0028	MUZY - SOURCE S9	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %
06477X0027	MUZY - SOURCE S8	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %
06477X0026	SOURCE P.CHARBONNIERE -S11,S12	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %
06477X0030	LES ALLEMAGNES - SOURCE 1	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %
06477X0035	ALLIOT - SOURCE S6	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %
06477X0031	LES ALLEMAGNES - SOURCE 2	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %
06477X0032	LES ALLEMAGNES - SOURCE 3	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %
06477X0033	LES ALLEMAGNES - SOURCE 4	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %
06477X0034	LES ALLEMAGNES - SOURCE 5	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %
06477X0036	ALLIOT - SOURCE S7	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %
06477X0029	MUZY - SOURCE S10	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %
06477X0037	BLETRY - SOURCE 13	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS	80 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour la microbiologie (Indicateur SISPEA P101.1)

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P101.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P101.1b)	Taux de conformité microbiologique
003000401	RESEAU LOIRE	22	0	100,00 %
003000402	RESEAU BESBRE	20	0	100,00 %
003000403	RESEAU ARFEUILLES	11	0	100,00 %
003000643	ANTENNE LA TEYSSONNE	3	0	100,00 %
	Nombre total*	56	0	100,00 %

(*) Le total des PLV ne correspond pas toujours à la somme des PLV de chaque ligne car certains des PLV sont des doublons lorsqu'ils sont fait sur des TTP qui alimentent plusieurs UDI

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres physico-chimiques (Indicateur SISPEA P102.1)

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P102.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P102.1b)	Taux de conformité physico-chimique
003000401	RESEAU LOIRE	22	0	100,00 %
003000402	RESEAU BESBRE	20	0	100,00 %
003000403	RESEAU ARFEUILLES	31	0	100,00 %
003000643	ANTENNE LA TEYSSONNE	3	0	100,00 %
	Nombre total*	56	0	100,00 %

(*) Le total des PLV ne correspond pas toujours à la somme des PLV de chaque ligne car certains des PLV sont des doublons lorsqu'ils sont fait sur des TTP qui alimentent plusieurs UDI

Conclusion générale du rapport

L'eau distribuée est globalement de bonne qualité bactériologique. Pour ce qui concerne les paramètres chimiques, l'eau s'est révélée conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

Par ailleurs, les références de qualité n'ont pas été satisfaites sur tous les réseaux pour les paramètres : carbone organique total, manganèse, conductivité et équilibre calco carbonique. Ce dernier paramètre peut toutefois être la cause de la dégradation de la qualité de l'eau en réseau (corrosion des canalisations, proliférations bactériennes ...).

Je vous rappelle que pour sécuriser l'alimentation en eau potable, la collectivité doit :

- vérifier fréquemment le fonctionnement des installations et le respect des mesures prises pour la protection de la ressource,
- prévoir les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise (articles L.732-1, R.732-1 et suivants du Code de Sécurité Intérieure).

Toutes les informations relatives aux installations doivent figurer dans un fichier sanitaire ; toute extension ou modification des installations doit être déclarée à mes services, ainsi que tout dépassement des limites de qualité (article L.1321-7, alinéa 1 du paragraphe II et article R.1321-26 du Code de la Santé Publique).

Page 42 sur 45

Le 10/06/2026

Par délégation,

Pour le directeur général et par délégation
P/le directeur de la délégation
départementale de l'Allier
Le Chef de pôle Santé Environnement,

Isabelle FIONNIER



Extrait Rapport Annuel 2025 : UDI ÉPALE / BOURG DE CHATEL / BOUG ST CLEMENT / LA ROUSSE / LE BOURG DE SAINT NICOLAS DES BIEFS / SAINT NICOLAS DES BIEFS LA VERRERIE

Unité de distribution RESEAU BOURG DE CHATEL (003000311)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2025

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	5	5
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Unité de distribution RESEAU EPALLE (003000313)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2025

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	3	3
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Unité de distribution RESEAU LE BOURG ST-CLEMENT (003000352)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2025

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	5	5
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Unité de distribution RESEAU LA ROUSSE (OU SUD) (003000353)**Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2025****1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)**

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	5	5
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Unité de distribution RESEAU LE BOURG ST-NICOLAS (003000355)**Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2025****1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)**

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	5	5
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Unité de distribution RESEAU LA VERRERIE (003000356)**Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2025****1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)**

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	5	5
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

* Ne tient pas compte des dérogations

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Annexe 4 : Facture type 120 m3 (tarif au 01/01/2026)



SYNDICAT MIXTE
Vallée de la Besbre
eau & assainissement

Référence PDC
CLIENT TITULAIRE DU CONTRAT | ADRESSE DESSERVIE

**SYNDICAT MIXTE
VALLEE DE LA BESBRE
Eau et Assainissement**

18 route de Bert
03120 LAPALISSE
Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi :
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
Fermé le jeudi après-midi.

04 70 99 02 13
contact@svbesbre.fr
06 80 66 05 75
en dehors des heures d'ouverture et en cas d'urgence

Expéditeur SGC DE VICHY
8 RUE DU BIEF
03307 CUSSET CEDEX

Destinataire

GESTION DES PAIEMENTS

SGC DE VICHY
8 RUE DU BIEF
03307 CUSSET CEDEX
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de
8h15 à 12h15

04 70 30 58 00
sgc.vichy@dgfip.finances.gouv.fr

VOTRE FACTURE DE RELEVÉ DU 18/06/2026

Réf. facture : 2026-EA-00-11587

Consommation du 06/07/2025 au 03/01/2026

	Détails au verso
■ Distribution de l'eau	120 m ³ 267,24€
■ Organismes Publics	66,56€
Total facture TTC	333,80€

PAIEMENT EN LIGNE

Connectez-vous 7j/7 et 24h/24 sur
www.payfip.gouv.fr, en saisissant les
informations PAYFIP :
- Identifiant structure publique : 082472
- Référence : 2026-EA-00-11587

Montant TTC PAIEMENT A RECEPTION DE LA FACTURE 333,80 €

MESSAGE(S)

i

Les moyens de paiement mis à votre disposition pour votre règlement sont :

- **Paiement en ligne** : se connecter sur www.payfip.gouv.fr en saisissant l'identifiant collectivité et la référence de la facture
- **Par chèque** : libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC et à adresser avec le talon de paiement dans l'enveloppe fournie
- **En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire** : muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)
- **Par VIREMENT** : sur le compte Banque de France du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vichy : FR51 3000 1000 7500 3300 0000 063 - BIC : BDFEFRPPCT
- **TIP SEPA** : Dater, signer et renvoyer le TIP au moyen de l'enveloppe fournie.

Mandat de prélèvement SEPA personnel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à effectuer des prélèvements à votre banque pour débloquer votre compte, et vous engagez à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA personnel. Vous signez votre autorisation pour débloquer, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

TIP SEPA
Référence Unique de Mandat : TIPSEPA00303533900000000000001158726
ICS : FR65ZZZ88E9E2
Référence : 2026 999 11587 N
Créancier : SYNDICAT MIXTE

Montant : 333,80 €

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 61110
78924 YVELINES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

339110500264

941133000175 821300000000000115870030354983706 33380

QR CODE

Réf. facture : 2025 999 11587 N

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION	COMMENTAIRE
XXXX	1815 (manuelle le 05/07/2025)	1935 (manuelle le 03/01/2026)	120 m³	

Total conso : 120 m³

FACTURE DÉTAILLÉE

	Période facturée	Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Distribution de l'eau				253,31 €		267,24 €
Abonnement eau	06/07/2025-03/01/2026	182 jr	70,00 €	34,91 €	5,50 %	36,83 €
Consommation eau	06/07/2025-03/01/2026	120 m3	1,82 €	218,40 €	5,50 %	230,41 €
Organismes Publics				63,09 €		66,56 €
Redevance SMEA	06/07/2025-03/01/2026	120 m3	0,15 €	18,00 €	5,50 %	18,99 €
Redevance prélèvement sur la ressource eau (Agence de l'Eau)	06/07/2025-03/01/2026	120 m3	0,0337 €	4,05 €	5,50 %	4,27 €
Redevance sur consommation d'eau potable (Agence de l'Eau)	06/07/2025-03/01/2026	120 m3	0,32 €	38,40 €	5,50 %	40,52 €
Redevance Performance réseau d'eau potable (Agence de l'Eau)	06/07/2025-03/01/2026	120 m3	0,022 €	2,64 €	5,50 %	2,78 €
€ Prix du m³ TTC hors abonnement : 2,47 € (soit 0,00247 € / L)				Montant facturé	316,40 €	333,80 €

Accès aux données de Qualité de l'eau :
https://carto.atlasante.fr/1/ars_metrople_udi_infofactures.map

TITRE EXÉCUTOIRE : En application de l'article L. 253 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, O. 1617-23 et R. 2340-4 du code général des collectivités territoriales par le Président M. Gilles BERRAT.

VOIE DE RECOURS :

Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales) vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

RECLAMATIONS :

Toute réclamation fera l'objet d'une demande écrite par courrier ou courriel au SM de la Vallée de la Besbre. A défaut de réponse ou si la réponse du service ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de saisir le médiateur de l'eau : www.mediation-eau.fr ou BP 40 453 - 75395 PARIS CEDEX 08.

INFORMATIONS :

- SIRET : 200990800028
 - TVA INTRA : FR3200996589

Montant TTC	PAIEMENT A RECEPTION DE LA FACTURE	333,80 €
-------------	------------------------------------	----------

Détail de la TVA

	HT	TVA	TTC
TVA 5,5%	316,40	17,40	
Total	316,40	17,40	333,80

Remarque :

L'abonnement est calculé sur 182 jours et non 365 jours au niveau de la facture ci-dessus. En effet, il est difficile de simuler une facture sur 365 jours à partir de la base abonnés en sachant qu'aucun abonné n'est relevé le 1^{er} janvier.

Par conséquent, pour avoir une facture simulée type du 01/01/2025 au 01/01/2026 il convient d'ajouter 35,09 € H.T soit 37,02 € TTC au montant de la facture ci-dessus soit un montant total de facture de 370,82 € TTC.